Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_6-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_6

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Proposition de noms pour la composition de la commission communale des impôts directs

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Finances / Vie des assemblées / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des impôts, notamment l'articles L. 1650 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21 ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » du 26 mai 2026 :

M. Le Maire explique que la commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée pour intervenir en matière de fiscalité directe locale, en application des dispositions du Code général des impôts, en particulier son article 1650, qui précise notamment diverses conditions de désignation de ses membres (âge, contribution aux diverses taxes locales, connaissance des circonstances locales et des travaux de la CCID…).

Il ajoute que cette commission se compose du Maire ou de son adjoint délégué, qui la préside, de huit (8) commissaires titulaires et de huit (8) commissaires suppléants. Une liste de contribuables, en nombre double, doit être proposée à la Direction départementale des finances publiques, qui va ensuite désigner ces commissaires. Pour le compte de la commune de Pont-Aven, M. Le Maire rapporte que la proposition de noms serait la suivante (par ordre alphabétique) :

01	AUFFRET Pierre
02	BLAYO Christian
03	BOCHET Agnès
04	BODOLEC Valérie
05	BISEAU Isabelle

17	KERNIN Martine
18	LE BRETON Marie-Pierre
19	LE GAC Hervé
20	LE GUEN Louis
21	LE LOUET Nicole

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_6-DE

06	COLINET Camille
07	COURTIN Michel
08	COUSIN Laurence
09	DANJOU Maryse
10	DIQUELOU GARSON Armelle
11	DOEUFF Daniel
12	DU PENHOAT Catherine
13	EVEN Yves
14	FLOCH Christiane
15	GAUGAIL Jean René
16	JARAUD Lucien

22	LE ROY Yann
23	LE TALLEC Pierre-Yves
24	LIAGRE Jean-Bernard
25	MAZADIER Michel
26	MONCHATRE Patrick
27	NIGER Marie Anne
28	QUENEHERVE Jacques
29	RUIZ Jacqueline
30	SATRE Michel
31	SELLIN Eric
32	TALGORN Claire

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la détermination de la proposition de noms afin de composer la Commission communale des impôts directs (CCID),
Approuve la proposition des trente-deux (32) personnes ci-dessus désignées en vue de la constitution de la CCID,
• Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026